

Assurance-chômage—Loi

Une voix: Laissez le bill aller au comité.

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du bill C-14, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 1 de M. Leggatt.

M. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je le répète, mon parti estime que les contribuables qui ont des personnes à charge aux fins de l'impôt sur le revenu, devraient pouvoir continuer à assurer, comme ils le font actuellement, les deux tiers de leur salaire. Un pourcentage inférieur leur causera des épreuves. Toutefois, nous croyons que les Canadiens qui n'ont pas de personne à charge jouissent d'un revenu disponible proportionnellement plus élevé et devraient être assurés dans une proportion moindre. Nous estimons que 50 p. 100 du salaire est un taux qui fournit une protection suffisante, mais qui n'incite pas à refuser un emploi. Les prestations seraient liées aux besoins et on réduirait sensiblement les abus qu'on peut faire du régime. Ce serait faire preuve d'une modération intelligente, la modération d'un chirurgien d'une grande dextérité.

Par les amendements qu'il veut apporter, le gouvernement propose de pénaliser tous les chômeurs qui redemandent des prestations sans avoir travaillé pendant le nombre obligatoire de semaines même dans les régions où le taux de chômage est de moins de 11.5 p. 100. Enfin, nous connaissons la définition que l'actuel gouvernement libéral donne à l'expression plein emploi. A mon avis, cette modification de la loi ne touchera presque exclusivement que ceux qui chôment pour des raisons valables et peut même dissuader certains chômeurs d'accepter des emplois temporaires, car ils cesseraient ainsi de toucher leurs prestations. Ceux qui ne sont pas forcés de quitter leurs emplois, mais qui le font pour le plaisir n'auront qu'à travailler un peu plus longtemps pour s'assurer de respecter les nouvelles conditions plus sévères leur donnant droit aux prestations. Ceux qui ne peuvent trouver d'emplois, parce que l'économie de leur région est trop faible pour en créer seront peut-être obligés de se rabattre sur le bien-être social. Trois députés

[M. Philbrook.]

libéraux nous ont déjà dit que cette disposition entraînerait peut-être de nombreux problèmes dans leurs régions.

Si nous voulons nous en prendre aux fraudeurs, prenons-nous en à eux directement. Prenons-nous en à ceux qui abandonnent leur travail sans raison valable. Prévoyons des peines à l'endroit des employeurs qui ne donnent pas de raisons précises lorsqu'ils licencient un employé, mais pour l'amour du ciel, cessons de taper sur ceux qui sont forcés de chômer.

● (2012)

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas punir les réitérants, mais devrait envisager d'apporter deux types d'amendements différents applicables aux travailleurs qui quittent leur emploi. D'une part il devrait allonger la période de carence de ceux qui quittent leur emploi, en la faisant passer de 6 à 12 semaines. Ensuite ceux qui quittent leur travail devraient recevoir des prestations moins importantes. Ou alors, le gouvernement devrait exiger une période minimum d'emploi avant que les chômeurs qui quittent un emploi reçoivent des prestations.

En résumé, le Parlement doit concevoir un régime d'assurance-chômage répondant à deux obligations. Le régime doit être d'une part conçu sur des bases économiques solides, d'autre part répondre à un objectif social juste. D'après moi, ce régime n'atteint ni l'un ni l'autre de ces deux objectifs. Il essaie de désamorcer une situation politique qui pourrait être embarrassante en convainquant l'électeur moyen qu'il va en finir avec les abus alors qu'en réalité, ces méthodes vont surtout éprouver durement le chômeur légitime. Cette ligne dure qu'il veut adopter va toucher cinq ou six fois plus de chômeurs légitimes que de resquilleurs. La ligne dure va aussi se faire sentir au maximum dans les régions les plus désavantagées de notre pays, c'est-à-dire dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

Si mon expérience dans l'industrie privée peut me servir d'indicateur, il est vraisemblable que les abus se produiront dans le Canada du centre et de l'ouest et dans les familles de petite ou même de bonne bourgeoisie où les possibilités de tricher sont plus faciles pour les salariés complémentaires.

Un sous-ministre qui a récemment quitté les Finances a déclaré que notre régime actuel d'assurance-chômage était un des principaux obstacles à la reprise de notre économie. Le système actuel ne peut que saper le moral des gens car certains ont vraiment plus intérêt à quitter leur travail qu'à travailler et ils en profitent. Cela se solde par une perte énorme de productivité, étant donné le taux de roulement de plus en plus élevé. Il se solde également par de gros déficits financiers et constitue une saignée sur les forces vives de notre pays. Il faut donc sans hésiter procéder à une révision du système et à une révision intelligente, et non pas à ces petites mises au point plus ou moins maladroites et malvenues que nous propose ici le gouvernement.

Avec une refonte appropriée du régime d'assurance-chômage, nous pourrions avec les économies réalisées créer des emplois que les Canadiens souhaitent avoir supprimer les disparités régionales excessives que ce gouvernement a fait naître. Nous devons nous servir de notre matière grise afin de payer les gens pour travailler et non pour ne rien faire.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) devrait avoir honte de présenter ces mesures aux dépens des chômeurs que son gouvernement a créés. Ses collègues du